

Règlement des cadres dames et hommes

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée ci-après ; elle inclut également la forme féminine.

1. Objectif

1.1 Les cadres ont pour objectif de promouvoir les meilleurs joueurs de la Fédération Suisse des Échecs en tant que sportifs de haut niveau, avec les buts suivants :

- Les joueurs les plus performants de la FSE (hommes, dames, relève) améliorent leur niveau de jeu et obtiennent, lors de compétitions internationales, des résultats supérieurs à leur performance Elo attendue.
- Les jeunes joueurs particulièrement talentueux, ayant un potentiel de développement et motivés, se qualifient pour l'équipe nationale.
- La FSE est représentée par ses meilleurs joueurs lors de compétitions internationales, en particulier les compétitions par équipes (événements majeurs : Olympiade, Championnat d'Europe par équipes), et se classe dans le premier tiers.

2. Composition des cadres

2.1 Les cadres sont constitués comme suit (les valeurs Elo indiquées servent de repères) :

a) Cadre des hommes :

- Cadre A : 8 à 10 joueurs avec un Elo international d'au moins 2400.
- Cadre B : 6 à 8 joueurs avec un Elo international d'au moins 2300.

b) Cadre des dames :

- Cadre A : 8 à 10 joueuses avec un Elo international d'au moins 2100.
- Cadre B : 6 à 8 joueuses avec un Elo international d'au moins 2000.

2.2 Les cadres dames et hommes sont chacun encadrés par un coach. Les coaches sont membres de la sous-commission des cadres nationaux du département sport d'élite.

2.3 Les cadres sont recomposés au début de chaque année par les coaches en collaboration avec la direction du sport d'élite. Les critères d'admission et de maintien dans les cadres sont : niveau de jeu, motivation, activité, sens des responsabilités, esprit d'équipe et exemplarité (notamment disponibilité pour les compétitions, entraînements, etc.).

2.4 Nationalité et lieu de résidence

2.4.1 Peuvent être admis dans les cadres les joueurs de nationalité suisse résidant en Suisse.

2.4.2 Peuvent également être admis :

- a) les joueurs de nationalité suisse résidant à l'étranger
- b) les joueurs étrangers résidant en Suisse, enregistrés auprès de la FIDE sous la Suisse et participant régulièrement aux activités de la FSE

2.5 Démission et exclusion

2.5.1 Les démissions et exclusions sont possibles en tout temps.

2.5.2 Les membres des cadres peuvent annoncer leur démission au coach à tout moment.

2.5.3 Les membres dont le comportement va à l'encontre des intérêts de l'équipe, du cadre ou de la Fédération Suisse des Échecs peuvent, sur proposition des coaches, être avertis ou suspendus directement des sélections pour une durée maximale de 24 mois. En cas de faute grave ou de récidive, une exclusion du cadre peut être prononcée. La procédure est régie par le règlement disciplinaire de la FSE.

3. Encadrement

3.1 Des spécialistes sont engagés pour encadrer les joueurs des cadres.

3.2 Les membres des cadres sont informés plusieurs fois par an par les coaches.

3.3 En règle générale, une réunion annuelle (également en ligne) des cadres dames et hommes est organisée.

4. Promotion et droits des membres des cadres

4.1 Les membres des cadres bénéficient d'un soutien ciblé, systématique et global dans les limites du budget :

4.1.1 Cadre A dames et hommes :

- a) entraînements de groupe et individuels

- b) sélections pour les événements majeurs ainsi que pour d'autres compétitions par équipes, et sélection et soutien individuel pour la participation à des tournois internationaux individuels
- c) invitation à des tournois fermés
- d) exemption des droits d'inscription aux tournois officiels de la FSE
- e) soutien individuel ponctuel (par exemple : conseil de carrière, aides à l'entraînement, etc.)
- f) cartes Swiss Olympic Elite ou National
- g) soutien logiciel

4.1.2 Cadre B dames et hommes :

- a) entraînements de groupe
- b) sélections pour les événements majeurs ainsi que sélection et soutien individuel pour la participation à des tournois internationaux individuels
- c) invitation à des tournois fermés
- d) exemption des droits d'inscription aux tournois officiels de la FSE
- e) soutien individuel ponctuel (par exemple : conseil de carrière, aides à l'entraînement, etc.)

4.2 Les cadres dames et hommes désignent chacun un représentant des joueurs au sein de la sous-commission des cadres nationaux. Les représentants défendent les intérêts des membres des cadres et participent aux séances avec droit de vote. Les détails sont réglés dans le règlement interne du département sport d'élite.

4.3 Les représentants des joueurs sont élus tous les deux ans par les cadres ; leur réélection est possible.

5. Obligations des membres des cadres

5.1 Tous les membres des cadres s'engagent, dans la mesure de leurs disponibilités, à participer aux entraînements et à se rendre disponibles pour les sélections.

5.2 Chaque membre s'engage à pratiquer régulièrement en tournoi. À titre indicatif, un minimum de 30 parties homologuées par an est requis. Les coaches peuvent accorder des exceptions temporaires dûment justifiées.

5.3 Chaque membre discute annuellement de sa planification avec le coach.

5.4 Tous les membres des cadres se tiennent à disposition pour des engagements de représentation.

6. Sélections

6.1 La sélection pour les compétitions officielles des fédérations internationales (FIDE, ECU, etc.), pour les tournois internationaux individuels ainsi que pour les rencontres internationales et autres événements similaires est effectuée par les coaches en concertation avec la direction du sport d'élite.

6.2 Dans toutes les compétitions par équipes, la majorité des joueurs doit être titulaire d'un passeport suisse. La sélection se fait selon les critères du présent règlement, point 2.3.

6.3 Règle transitoire pour une équipe de 4+1 joueurs : dès le 1er mai 2026, au moins 2 joueurs titulaires d'un passeport suisse sont sélectionnés par équipe. À partir du 1er janvier 2028, ce nombre passe à au moins 3 joueurs.

7. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 25 avril 2026, sur proposition de la sous-commission des cadres nationaux et avec l'approbation du comité central, et remplace le précédent règlement des cadres dames et hommes du 15 avril 2023.